



Atelier libéral du 24 novembre 2022

Présentes : Sandrine Gahery, Catherine Grégoire, Gaëlle Hanrard, Karine Lamy, Sandrine Lehmann-Gomes, Maryannick Mazin

Absentes excusées: Perrine Bonnet, Karine Bouvier

L'atelier se déroule au cabinet de Catherine Grégoire à Viry-Chatillon

PARTIE PRATIQUE ET ADMINISTRATIVE

Nous commençons l'atelier par une présentation des nombreux services proposés par le **Comité de l'Essonne de la Ligue contre le Cancer** :

- Financement de 5 séances de psychologue pour le patient et son entourage
- Plan post-traitement du cancer avec des séances pour le patient
- Aides financières ponctuelles durant la phase de maladie ou la période de rémission. Elles s'adressent aux patients ou aux aidants. Ces aides s'ajoutent aux aides légales nationales. Elles peuvent aller jusqu'à un montant de 1500€ et être versées 1 ou 2 fois. Pour les obtenir, un dossier est à faire auprès d'une assistante sociale.
- Café convivialité. Le rythme est d'une fois par mois. Il est animé par des bénévoles écoutants. Il s'agit d'un lieu de parole et d'échange pour les personnes malades et les aidants. Il est organisé dans différents lieux (actuellement à Palaiseau, Ris-Orangis, Montgeron, Mennecy, La Ferté Allais, Saint Chéron, Breuillet)
- Actions de sensibilisation et de prévention dans les entreprises, notamment autour de la reprise à l'emploi des salariés ayant eu un cancer. Ces actions se font à la demande de l'entreprise.
- Un service téléphonique d'écoute et d'information à destination de toute personne recherchant une aide dans le domaine du cancer. Le numéro est national et gratuit : 0800 940 939. Il propose différents services :
 - Soutien psychologique assuré par des psychologues
 - Une permanence juridique assurée par des avocats
 - Des conseillers en matière économique notamment en cas de difficultés pour obtenir une assurance emprunteur dans le cadre d'un prêt.
- Activités de bien-être : sophrologie, yoga, réflexologie, ostéopathie. Ces activités sont accessibles avec une cotisation de 8€/an
- Atelier « Belle et Bien » animé par une socio-esthéticienne. Il est composé d'une partie soin et une partie maquillage
- Atelier nutrition/cuisine animé par une diététicienne et un cuisinier

- Ateliers créatifs : art-thérapie, cartonnage, mosaïque
- Activités physiques adaptées proposées par des animateurs santé : gymnastique, randonnée, Tchi Qong
- Groupe prévention cancer qui s'adresse à toute personne fumeuse n'ayant pas de cancer mais qui souhaite arrêter de fumer. Les groupes se font en visio
- Groupe mensuel pour les bénévoles écoutants animé par une psychologue

Des plaquettes sur tous ces services peuvent nous être envoyées sur demande par mail à cd91@ligue-cancer.net ou par téléphone au 01 64 90 58 71 ou 01 64 90 88 88

Le Comité de la Ligue contre le Cancer est domicilié au Centre Hospitalier de Bligny à Briis-sous-Forges mais les activités se font dans différents lieux.

La formation continue

Nous abordons la question de notre formation continue et des financements possibles. A notre connaissance, il y a très peu d'organismes de formation qui soient vraiment dédiés aux psychologues. PsychoPrat en fait partie et donne des formations de qualité, faites par des psychologues.

Nous constatons que pour la majorité, nous faisons très peu de formation... Notamment du fait de l'obligation d'annuler des rendez-vous patients (ce que nous avons du mal à faire !) et du coût financier. L'une d'entre-nous nous indique que nous cotisons tous les ans auprès du **FIF-PL** (Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) qui est un fond d'assurance formation.

Il est donc possible de demander à cet organisme tout ou partie du financement d'une formation. Les demandes s'effectuent en ligne sur le site www.fifpl.fr Auparavant, il faut s'assurer que l'organisme formateur est bien référencé par le FIF PL et lui demander de fournir les documents nécessaires pour la formation continue.

Nous avons également notre CPF (Compte Personnel de Formation). Le site officiel sur lequel nous pouvons voir nos droits est www.moncompteformation.gouv.fr

Lorsque nous effectuons une formation, en tant que chef d'entreprise, nous avons également droit à un crédit d'impôts sur les temps de formation. Pour cela, lorsque nous remplissons la liasse fiscale, il faut également remplir un document annexe qui concerne les demandes de crédit d'impôts. Le nombre d'heure de formation est également à reporter sur la déclaration d'impôts sur le revenu.

Pour plus de renseignements sur le crédit d'impôts, voici le site officiel : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-formation-dirigeants-chef-entreprise>

Informations et réflexions diverses

- À compter de 2023, la non-adhésion à une AGA n'entraînera plus la majoration de 25% sur les B.N.C.
- Un groupe Facebook « Les psychologues en Essonne » a commencé un tableau référençant un ensemble de psychiatres en Essonne dont les membres ont un retour positif.

- Échange autour de l'augmentation ou pas de nos tarifs de consultation et la manière dont nous les mettons en place avec nos anciens patients
- Nous reparlons du dispositif « Mon Psy », sa méconnaissance et négation du travail psychique ; le peu de budget des CMP qui n'est pas traité ; le fait que ce dispositif maltraite les professionnels et donc les patients.
- Dates des prochains ateliers en 2023
 - 19/01/2023
 - 16/02/2023
 - 23/03/2023
 - 20/04/2023
 - 25/05/2023 (cet atelier n'aura pas lieu chez Catherine)
 - 22/06/2023

PARTIE CLINIQUE

Nous reparlons d'une situation concernant un patient à tendances obsessionnelle et paranoïaque suivi par l'une d'entre nous et évoquons surtout les mouvements internes vécus par cette professionnelle et la grande difficulté de ce patients à verbaliser ses besoins et ses désirs ;

Le prochain atelier aura lieu le 15 décembre.

Pour l'atelier,
Sandrine Lehmann-Gomes